



Pouillot fitis ayant heurté une vitre © Station ornithologique suisse

Oiseaux et verre : éviter les collisions

Les collisions mortelles contre les vitrages dans les agglomérations représentent actuellement l'un des plus grands problèmes en matière de protection des oiseaux. Chaque année, plusieurs millions d'oiseaux meurent dans notre pays après avoir heurté un vitrage. Beaucoup de bâtiments pourraient être construits en tenant compte des oiseaux et de nombreux pièges pourraient être éliminés. Nous vous expliquons quels sont les dangers et comment les écarter. La protection des oiseaux commence chez soi. Aidez-nous !

Oiseaux et verre – un problème d'une ampleur sous-estimée

Les oiseaux parviennent facilement à contourner les obstacles dans leurs habitats, mais ils ne sont pas préparés à identifier les obstacles invisibles tels que les vitrages. Plusieurs millions d'oiseaux

meurent chaque année dans notre pays en raison de collisions avec des vitrages. Le nombre de cas non déclarés est élevé. Les accidents arrivent souvent à des endroits inattendus.

Même si certains oiseaux paraissent sortir indemnes du choc, des lésions in-

ternes conduisent bien souvent à la mort par la suite. Les oiseaux blessés sont aussi des proies faciles pour les prédateurs tels que les chats. Presque toutes les espèces d'oiseaux sont concernées, y compris des espèces rares et menacées.

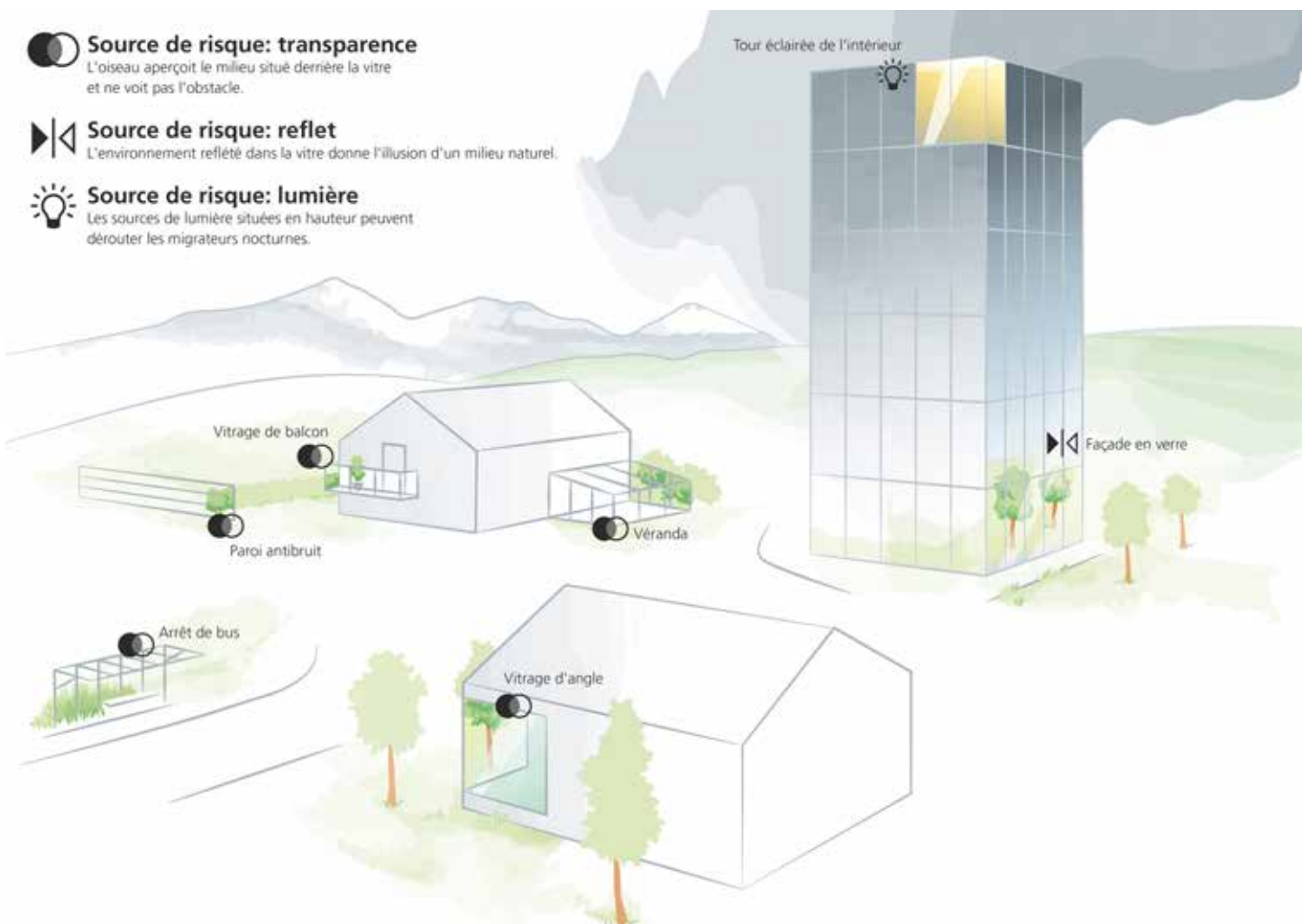


Le verre est une triple source de danger

- » **Transparence** : un oiseau se dirige vers un arbre, un buisson ou le ciel qu'il voit derrière la vitre et ne perçoit pas le verre comme un obstacle.
- » **Reflét** : les buissons, les arbres et le ciel se reflètent dans le verre et donne l'illusion d'un habitat.
- » **Éclairage** : les lumières qui brillent à travers les vitres attirent les oiseaux migrateurs la nuit et les déroutent.



Les jardins d'hiver sont dangereux pour les oiseaux. Afin d'éviter que les oiseaux se heurtent aux vitres, il convient d'apposer des marquages sur les surfaces vitrées pour les rendre visibles. Il suffit parfois de marquer simplement les côtés et de laisser l'avant tel quel, tant qu'il ne reflète pas trop la lumière. © Hans Schmid



Le verre représente une triple source de danger pour les oiseaux. © Nadja Stadelmann



Situations de danger



Garde-corps de balcon © mis à disposition



Façade réfléchissante © Station ornithologique suisse



Constructions de coin sur des fenêtres ou balcons © mis à disposition



Abribus © Hans Schmid

Mesures de protection

Aménagement de l'environnement

Plus un endroit est attractif pour les oiseaux et plus il comporte de surfaces vitrées, plus le risque de collision est grand. Selon une étude, les parois vitrées anti-bruit entourées d'arbres et d'arbustes présentent un risque quatre fois plus élevé par rapport à celles qui sont dépourvues de végétation. Pour aménager un environnement attractif pour les oiseaux, il faut donc éviter autant que possible l'emploi du verre ou placer un marquage de protection sur les vitrages. Là où les surfaces vitrées sont irremplaçables, nous

recommandons de ne pas planter d'arbres ni de buissons à proximité. Les jardins d'hiver très verdoyants augmentent aussi le risque.

Mesures de protection avant la construction

Avant de poser une surface vitrée qui représente un danger pour les oiseaux, posez-vous les questions suivantes :

- » La vitre doit-elle vraiment être transparente ou fortement réfléchissante ?
- » Une protection mobile, utilisée seulement en cas de nécessité, pourrait-elle suffire (par exemple pare-vent) ?

- » Où le danger est-il le plus élevé et que faire pour y remédier ?

Règle générale : n'utiliser du verre classique qu'aux endroits où il est vraiment nécessaire. Choisissez si possible un verre peu réfléchissant. Dans un environnement où les oiseaux sont nombreux, cela n'offre toutefois pas une protection suffisante. Dans ce cas, nous conseillons d'appliquer également un marquage contrasté sur le côté exposé.

Considérez les alternatives suivantes

- » vitres nervurées, cannelées, dépolies, sablées, corrodées, teintées, verre profilé



- » vitres imprimées comportant des marquages de protection (utilisez des marquages dont l'efficacité a été vérifiée)
 - » verre coulé, verre armé, verre dépoli, briques de verre, plaques alvéolaires
 - » autres matériaux opaques
 - » vélux plutôt que fenêtres sur le côté
- Le verre teinté que l'on trouve dans le commerce n'est pas recommandé, car il réfléchit habituellement fortement l'environnement.

Mesures de protection ultérieures

Les mesures de protection ultérieures prennent souvent la forme d'autocollants. À savoir :

- » Seul un marquage couvrant toute la surface et contrastant le plus possible avec l'environnement apporte une protection suffisante. Les marquages peuvent être des films couvrants ou des films à motifs apposés sur les vitres. Appliquez la règle de la paume de la main : les zones sans marquages doivent faire au maximum 10 x 10 cm.
- » Différentes bandes autocollantes sont proposées dans le commerce. Les lignes verticales présentent une largeur minimum de 5 mm avec un espacement maximum de 10 cm ; les lignes horizontales ont une largeur minimum de 3 mm avec un espacement maximum de 5 cm.
- » Utilisez des bandes ou films autocollants de bonne qualité (comme des bandes pour le tuning automobile).
- » Poser le marquage sur l'extérieur de la vitre afin d'éviter les reflets.
- » On trouve dans le commerce divers produits qui ne sont pas efficaces ou le sont peu. Avant d'investir, n'hésitez pas à nous demander des renseignements et des conseils spécialisés.

Il est également possible d'utiliser du grillage, de la tôle perforée, un filet large (au moins 3 mm) ou des rideaux à franges (franges d'au moins 3 mm d'épaisseur, espacement maximum de 10 cm entre les éléments, fixer les franges en haut et en bas).

Mesures transitoires

En attendant de pouvoir poser des marquages, les mesures suivantes peuvent améliorer la situation :



Le verre profilé laisse passer la lumière tout en offrant une protection visuelle aux personnes qui se trouvent dans le bâtiment. © Klemens Steiof

- » rideaux clairs proches des vitres, persiennes, cordons, bandes de plastique
- » décorations diverses, dessins à la peinture à doigts et pour vitres, décorations de vitrines en papier, décorations au spray.

Produits et applications

Il est plus facile d'appliquer les marquages sur le verre à l'atelier, avant le montage ou des autocollants entre les vitres (verre sérigraphié, impression numérique). L'essentiel est de choisir des produits qui se sont révélés efficaces lors des tests (vous trouverez de plus amples informations sur le sujet dans la brochure « Les oiseaux, le verre et la lumière dans la construction »).

Pour l'application ultérieure de marquages sur de grandes surfaces, le mieux est de contacter une entreprise spécialisée dans le graphisme publicitaire. Ces marquages sont apposés sur la vitre à l'extérieur, à l'aide d'autocollants. Il faut veiller à choisir des produits de qualité et adaptés à un usage extérieur.

Il est possible de coller des autocollants sur les petites surfaces. Attention : on trouve également dans le commerce des produits peu ou pas efficaces. N'hésitez pas à nous demander des renseignements et des conseils spécialisés.

Ce que nous déconseillons

- » Autocollants UV, films UV et stylos UV ont obtenu de mauvais résultats dans les tests.
- » Les silhouettes de rapaces n'ont pas d'effet dissuasif.
- » Les vitres peu réfléchissantes n'offrent aucune protection dans les situations telles que les parois antibruit, les jardins d'hiver, etc.
- » Les balustrades de balcon transparentes, les vitres teintées et les films pare-soleil sont dangereux et devraient être évités.

ASTUCE

Coller les motifs et les bandes autocollantes sur des vitres propres. Pour éviter les bulles, humidifier la vitre (éventuellement avec de l'eau contenant un peu de produit de vaisselle) et lisser les autocollants avec une spatule de cuisine. Pour l'alignement et la découpe exacte, un ruban de masquage ou des post-its peuvent être utiles. Pour enlever les anciennes bandes plus facilement, les chauffer brièvement à l'aide d'un sèche-cheveux.



Pour un usage extérieur discret et durable: bande autocollante Oracal. Pour une application horizontale, l'espacement idéal est de 8 cm. © Station ornithologique suisse



S'ils sont appliqués de façon relativement dense, les motifs à l'aspect de verre dépoli offrent une bonne protection. Ils peuvent être produits dans différentes formes. Photo mise à disposition.



Les «SEEN-Elements» proposent une nouvelle solution. Les points ultraréfléchissants réduisent fortement le risque de collision tout en maintenant une bonne vue. © Rouven Seidler

Que faire si un oiseau est malgré tout accidenté ?

Porter assistance aux victimes de collisions

Les collisions contre les vitres sont souvent fatales pour les oiseaux. Il arrive toutefois qu'ils soient « seulement » blessés ou au mieux étourdis. Si un oiseau semble apathique et ne s'envole pas, mettez-le dans une boîte en carton munie de trous d'aération (sans nourriture ni eau) et posez-le dans un endroit chaud, calme et assombri. Portez le carton à l'extérieur après 1 à 2

heures (pas d'expérimentations à l'intérieur !) et laissez l'oiseau prendre son envol. S'il ne décolle pas, amenez-le à la station de soins la plus proche (demandez l'adresse auprès de la Station ornithologique ou de BirdLife Suisse).

Vous souhaitez être conseillé ?

Nous vous conseillons volontiers lors d'un projet de construction ou en cas de problème sur un bâtiment existant. Pour les nouvelles constructions, envoyez-nous les plans des façades et un plan des environs. Pour remédier à la situation après

la construction, outre les plans des façades, des photos des vitres qui posent actuellement problème sont également utiles. Nous essaierons de trouver avec vous une solution réalisable.

ASTUCE

Dans la mesure du possible, les mangeoires et les niochirs pour oiseaux ne doivent pas être installés près des fenêtres.

IMPRESSUM

© Station ornithologique suisse et BirdLife Suisse, Sempach et Zurich, 2023
La reproduction du texte en citant la source est souhaitée.

Schweizerische Vogelwarte | Seerose 1 | 6204 Sempach | T +41 41 462 97 00 | info@vogelwarte.ch | www.vogelwarte.ch
BirdLife Schweiz | Postfach | 8036 Zürich | T +41 44 457 70 20 | info@birdlife.ch | www.birdlife.ch